



Jean-Luc Pérat

Echanger pour mieux construire l'avenir de nos communes

Conseiller Général du canton de Trélon, Ancien Député, 1er Vice-Président d'Action Fourmies et Environs

Question d'actualité

Posée par **Jean-Luc PERAT** lors de la séance plénière du Conseil Général du Nord du **lundi 17 décembre 2012.**

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,



Je souhaite vous **alerter sur une situation préoccupante** rencontrée depuis de nombreuses années sur **le Sud-Avesnois : la planification familiale.**

Je rappelle que c'est une compétence obligatoire du Département au titre des missions de protection maternelle et infantile.

Il y'a à ce jour, un **manque crucial d'un centre de planification familiale sur le Sud de la Direction Territoriale de l'Avesnois, sur Fourmies notamment, sur Avesnes, mais également sur Landrecies et Jeumont.**

7 ½ journées de consultation de planification familiale hebdomadaires au lieu de 17 exigées légalement uniquement sur la Sambre et sur Maubeuge en particulier, sont programmées.

Le taux de grossesses précoces chez les mineures est alarmant en Avesnois.

Quelques chiffres :

- **2 fois plus que la moyenne départementale** – Nord : 0,9 % ; Direction Territoriale Avesnois : 1,7 %
- sur l'UTPAS de Fourmies – Avesnes : **3 fois plus que la moyenne départementale** : 2,7 %
- chez les moins de 20 ans : 1,5 fois plus que la moyenne départementale
 - Nord : 5,1 %
 - Direction Territoriale Avesnois : 7,5 %
 - UTPASS de Fourmies - Avesnes : 9,8 %

Par ailleurs, **on constate un manque crucial de professionnels compétents**, qui, de par la loi, doivent être présents dans un centre de planification familiale.

J'évoque ici les postes de conseillers conjugales et de médecins formés en gynéco - obstétrique, difficiles à recruter du fait d'un statut vacataire peu attractif.

Devant cette sollicitation, vous devez, Monsieur le Président, mobiliser des moyens financiers et humains.

Notre territoire de la Grande Thiérache va, après deux années de travail, signer un **Contrat Local de Santé, original et innovant dans sa conception puisqu'il associe les 2 ARS** (Nord Pas de Calais et Picardie), **7 intercommunalités, la Région Belge de Chimay**. Les 2 départements du Nord et de l'Aisne sont partenaires mais pas encore signataires.

L'ARS a accordé des moyens au planning familial à hauteur de 40.000 € en reconnaissance de la mobilisation générale.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, toutes les conditions sont réunies : le Contrat Local de Santé, la mise à disposition d'un médecin gynécologue du Centre Hospitalier de Fourmies à raison de 8 heures, ainsi que la mise à disposition d'un mi-temps de secrétariat, la présence du planning familial, des locaux disponibles et prêts au sein de l'UTPAS de Fourmies, les services de la PMI, les élus.

Pour fonctionner, ce service public, indispensable, a besoin de :

- ⇒ **la création de 2 postes** pérennes de conseillers conjugales sur le territoire de la Direction Territoriale,
- ⇒ **la prise en charge financière** de la convention de mise à disposition pour le Centre Hospitalier de Fourmies, d'un **médecin gynécologue et d'une secrétaire** à mi-temps sur des bases financières équitables,
- ⇒ et **l'autorisation d'utiliser les locaux** proposés à Jeumont, Landrecies et Avesnes.

Monsieur le Président, au travers de mon plaidoyer, **je vous fais remonter une attente forte qui s'inscrit dans notre stratégie de service public de proximité en direction de tous les nordistes, quel que soit le territoire ou ils habitent !**

Un Nord fort et SOLIDAIRE

Je vous remercie.

Jean-Luc PERAT, Conseiller Général du Canton de Trélon.